



Cessation de prélèvement de pension alimentaire

Par **fousse**, le **25/08/2010** à **11:36**

Bonjour,
je suis enseignant, divorcé, mon ex-épouse et moi avons de très mauvaises relations.

On me prélève sur salaire, une pension alimentaire pour mes 2 filles, dont l'ainée de 21 ans, qui est étudiante à la fac, et qui vivait jusqu'alors avec sa mère. Elle quitte le domicile, car sa mère déménage avec son ami et ma fille cadette dans un autre département. Ma fille ainée va donc vivre avec son copain, qui est salarié (contrat en CDI) dans un studio qu'ils vont louer à partir du 15 sept. 2010.

Je lui ai dit que la pension ne lui est plus du car elle ne sera plus à la charge de sa mère. Mais sa mère dit qu'en tant qu'étudiante, elle y a encore droit, et elle s'est engagée à lui reverser la pension intégralement. Je voudrais convaincre ma fille que c'est moi qui ai raison.

Mon ex-épouse ne va sûrement pas demander l'arrêt du prélèvement automatique sur salaire de la pension à l'huissier qu'elle a sollicité au départ. Donc je crains qu'il ne faille entamer une action en justice pour obtenir l'arrêt de ce prélèvement.

Pouvez-vous me répondre, et, joindre l'article de loi correspondant à ma situation ?

Merci,
F.FOUSSE